

## **politique lausannoise d'intégration nouvelles impulsions et nouveau cadre institutionnel**

**Dans son rapport-préavis répondant au postulat des conseillers communaux Pierre-Yves Oppikofer et Nkiko Nsengimana, «Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration», la Municipalité confirme les actions spécifiques qui ont fait leurs preuves au cours de ces dernières années, et propose de nouvelles mesures en voie de développement, notamment dans le secteur de l'intégration professionnelle. Outre ces initiatives, souvent novatrices et visant à répondre aux besoins du terrain, ce rapport-préavis renforce les missions de la nouvelle Commission lausannoise pour l'intégration, organe consultatif de la Municipalité appelé à remplacer la Commission tripartite pour l'intégration des immigrés – CTI au cours de la nouvelle législature.**

**Ce nouveau rapport-préavis actualise le cadre institutionnel du dispositif lausannois d'intégration à l'heure où de nombreux changements sont survenus ces dernières années aux niveaux tant fédéral et cantonal que communal et que des nouveaux subventionnements ont pu être obtenus par la Ville de Lausanne.**

La politique d'intégration lausannoise se décline, par des mesures concrètes, en six champs d'action: l'accueil et l'information, l'apprentissage du français et le soutien à la formation, l'intégration professionnelle, l'intégration sociale visant notamment à favoriser la participation et les démarches citoyennes; la prévention du racisme. Depuis 2008, le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) a développé des mesures visant à couvrir un large éventail de prestations dans ces six domaines, telles par exemple le développement d'un programme d'accueil pour les nouveaux arrivants, des ateliers de français dans l'espace public et la mise sur pied d'une permanence de prévention du racisme. Ces prestations, souvent novatrices et reconnues au niveau suisse, concrétisent une conception large de l'intégration, unanimement partagée aux niveaux fédéral, cantonal et communal, impliquant la population locale dans son ensemble.

Après avoir fait l'objet d'un processus participatif initié en 2010, un programme d'intégration communal a été présenté au Canton de Vaud en 2013 en vue de la signature entre ce dernier et la Ville de Lausanne d'une première convention de subventionnement (près de 650'000 francs annuels alloués), pour la période allant de 2014 à 2017. Comme nouvelles mesures phares, il convient de souligner le Fonds lausannois d'intégration en tant que catalyseur pour les initiatives associatives et de proximité, ainsi que l'accent mis sur l'intégration professionnelle, par des initiatives telles la mise sur pied d'une nouvelle permanence emploi-formation en différentes langues ou la création récente du Prix Diversité-Emploi-Formation destiné à valoriser l'engagement concret des entreprises locales en matière d'intégration des personnes migrantes. Ces récentes mesures ont désormais fait leurs preuves, à l'instar des mesures spécifiques développées depuis 2008.

En matière de formation dans les domaines de la gestion de la diversité et de la prévention du racisme, l'expertise du BLI a été reconnue par le Canton de Vaud par la signature d'une seconde convention visant à ce que le BLI mette sur pied, sur l'ensemble du territoire cantonal, des formations spécifiques, destinées notamment aux professionnels concernés par ces thématiques. Outre le travail d'intégration effectué au quotidien par de nombreux services communaux, près de



160 associations sont également actives dans divers domaines de l'intégration, soit en tant que relais auprès de leurs ressortissants, soit en complétant le travail des organismes publics. La Ville soutient financièrement leurs activités dans divers domaines: cours de français, activités socioculturelles et sportives, projets interculturels, mise à disposition de locaux, aide à la gestion de projets et d'associations.

A l'avenir, grâce au développement d'analyses plus fines qui seront effectuées en matière de statistique urbaine, il sera possible de compléter les mesures d'intégration globales développées jusqu'ici par des mesures plus ciblées selon les quartiers et les besoins du terrain, dans le souci de corriger les éventuelles inégalités territoriales constatées.

Ce rapport-préavis répond au postulat intitulé «Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration», déposé le 5 novembre 2013 par MM. Pierre-Yves Oppikofer et Nkiko Nsengimana. Celui-ci invitait la Municipalité à revoir son soutien au Forum des étrangères et des étrangers de Lausanne (FEEL), qui a été dissous entre-temps par ses associations membres (en janvier 2015). Ce postulat demandait notamment à la Municipalité de renforcer les mesures en faveur d'une plus grande participation citoyenne et des mesures spécifiques de prévention du racisme.

Entre 2000 et 2014, la population étrangère est passée de 44'414 à 59'269 habitants, c'est-à-dire de 35.6% à 42.3% de la population totale lausannoise. Les ressortissants de France et du Portugal sont, depuis plusieurs années, les plus représentés. Sur les 59'269 personnes installées à Lausanne sans passeport suisse, 54'332 jouissent d'un permis C (établissement) ou d'un permis B (séjour), soit 92% de la population étrangère, qui atteint aujourd'hui, en termes socio-économiques, une hétérogénéité aussi large que la population suisse.

Tant quantitativement que sur le plan qualitatif, la politique d'intégration restera au cours de la nouvelle législature un défi important pour la capitale vaudoise, qui s'efforcera d'y répondre par une mise en commun des compétences de tous les partenaires et par une mobilisation des ressources internes à l'administration de manière transversale.

La direction des sports, de l'intégration et  
de la protection de la population

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec**

- **Marc Vuilleumier, directeur des sports, de l'intégration et de la protection de la population, 021 315 32 00 ou 079 638 03 24**
- **Gabriela Amarelle, déléguée à l'intégration, 079 512 51 68**

*Le rapport-préavis 2016/33 est disponible sur internet à l'adresse : [www.lausanne.ch/preavis](http://www.lausanne.ch/preavis) avec en annexe la liste des associations actives dans le domaine de l'intégration et la liste des produits d'information du BLI.*

Lausanne, le 29 juin 2016